

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 001-210101895-20260330-DEL26_38-DE



N° 26 / 38

Séance du 30 mars 2026

Nombre de
Membres

En Exercice : 15
Présents : 15
Procuration : 0
Votants : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 18H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ**
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 24 mars 2026

Membres présents : Mmes MM. BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie (arrivée à 18h49), MOSINI Patricia, MOSSAZ Denis, NICULESCU Christian, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Bernard FOU CART

Objet : Désignation des membres à proposer au directeur départemental des Finances Publiques pour nomination à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Monsieur le maire rappelle que suite à l'installation du nouveau conseil municipal, la Commission Communal des Impôts Directs doit être instituée. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La commission est composée du maire (membres de droit) + 6 commissaires titulaires + 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de 24 contribuables proposée par le conseil municipal.

Les personnes qui peuvent être désignées doivent répondre aux critères énumérés ci-dessous :

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Jouir de ses droits civils
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes dans la commune (TF – TH ou CFE)
- Etre familiarisé avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne** les membres ci-dessous, parmi lesquels douze d'entre eux seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

Nom	Prénom
CARREZ	Laurent
BOSSON	Pascale
QUINQUETON	Denis
NEYRET	Jean-François
GROS	Denis
FROQUET ROULLIN ép. ZAGAGNONI	Christiane
VERRON	Ingrid
FOUCART	Bernard
BERNARD Ep. BLANC	Valérie
BREDA	Roselyne
FAVRE	Stéphane
BAILLY	Nicolas
ROS FRANCISCA	Christine
GROS	Guillaume
BALDELLI	Gérard
GROS ép. SELLIER	Sophie
BAILLY	Jean-Claude
JACOUD ép. BARDONE	Nathalie
MATHIEUX	Christophe
CREMERIEUX	Steve
MOSINI	Thierry
DE VIS	Valérie
BALLY	Gilles
FILLOD	Claude

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés

Le Secrétaire


Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

